



## Section 36 Sociologie et sciences du droit

### Motion

#### Suspension de la participation des membres la section 36 du Comité national de la recherche scientifique aux comités de visite du Hcéres

Compte tenu des conditions controversées dans lesquelles le nouveau président du Hcéres a été nommé, compte tenu également des buts donnés à cette instance – de plus en plus tournés vers l'évaluation sanction – et compte tenu de la contribution importante de cette institution à la surcharge de travail bureaucratique, la section 36 a décidé de ne plus participer aux comités de visite. La loi de programmation de la recherche (LPR) n'apporte aucune simplification ou allègement des tâches chronophages et inutiles qui détournent les enseignant.e.s chercheur.e.s et les chercheur.e.s de leurs missions essentielles. La section 36 affirme par ailleurs son attachement à une évaluation indépendante et constructive et invite à ne plus participer aux activités du Hcéres.

**Jay ROWELL,**  
président de la section 36

**Motion adoptée le 25 novembre 2020**  
**20 votants : 20 oui, 0 non, 0 abstention**

#### Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme Sandrine LEFRANC, directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS